

**Réguler par la qualité :
Les nouveaux défis
de l'apprentissage**
Assises de l'Apprentissage 2025

BIBLIOGRAPHIE
- SELECTION DE TRAVAUX -



EDITORIAL



En organisant les premières Assises de l'apprentissage, l'ambition du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, associé à AEF Info, était d'ouvrir un espace de réflexion, de débat et de propositions.

L'édition du mois de novembre 2023 avait permis de poser la question des priorités et du pilotage de la régulation du financement de l'apprentissage, et d'obtenir l'organisation d'une concertation par le ministère en charge du travail et de l'emploi.

Deux ans après, le débat reste vif, les premiers arbitrages ont commencé à être rendus et la volonté de « piloter par la qualité » a connu une première traduction au mois de juillet par la publication du Plan qualité de la formation et lutte contre la fraude dans la formation professionnelle, publié par le ministère du Travail.

Il nous a semblé nécessaire de poursuivre la réflexion sur la qualité de l'apprentissage et sur les moyens qui y sont dévolus. Car, au-delà du renforcement des contrôles, comment accompagner et valoriser les comportements vertueux ?

De nombreux ouvrages, rapports, études ont été publiés sur l'apprentissage ces dernières années, singulièrement sur le thème de la qualité. Nous avons souhaité vous en présenter quelques-uns. Par la diversité des rôles et des points de vue des auteurs, nous sommes certains qu'ils pourront participer à éclairer nos choix.

Celui de CMA France étant, en cette année du centenaire de la création des chambres de métiers, de réaffirmer sans relâche son absolue nécessité et son caractère intrinsèque d'investissement pour l'avenir.

Joël FOURNY, Président de CMA France

TABLE DES MATIERES

Introduction – Apprentissage et qualité, des questionnements récurrents ?.....	4
Table ronde n°1 – L'apprentissage : une voie spécifique de formation initiale devenue un marché à réguler ?	7
♦ Apprentissage : données chiffrées.....	7
Focus Artisanat	9
Table ronde n°2 – Qualité de l'apprentissage : comment renforcer la qualité des dispositifs pédagogiques et les indicateurs associés ?.....	16
♦ Relations Formateur-Apprenti-Maître d'apprentissage	18
♦ Chartes qualité	20
Table ronde n°3 – Réguler par la qualité ? Comment distinguer les CFA les plus vertueux sans alourdir les coûts ?	21
♦ Evaluations.....	23
♦ Trajectoires et insertion des apprentis	24
♦ Prises de position	26
Index auteurs	27

Dans le cadre des Assises de l'Apprentissage 2025, le service Etudes -Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents, ainsi que des travaux universitaires [*], sur l'apprentissage dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#). **Leur structuration suit le programme de la journée.**

[*] Les travaux universitaires référencés portent le symbole  et ont été caractérisés par nature ou type :

- Les « articles scientifiques » rassemblent les articles et dossiers de revues scientifiques
- Les « ouvrages de recherche » comprennent les ouvrages collectifs présentant une unité thématique
- les « communications et actes de colloques »
- les « thèses et mémoires »
- les « autres ouvrages et articles » regroupent les ouvrages, les articles et dossiers de revues spécialisées, les communications et actes de colloques écrits par des non-universitaires.

Suivez l'actualité de l'apprentissage et l'alternance sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

INTRODUCTION

Apprentissage et qualité, des questionnements récurrents ?

A la faveur de la concertation lancée par le Gouvernement sur la régulation du financement de l'apprentissage, un débat s'est installé sur la cohérence des mesures annoncées avec l'objectif affiché de « réguler par la qualité ».

Quel est l'état du droit et quelles sont les forces en présence ? Quels sont les éléments à prendre en compte prioritairement pour sortir de la confusion entre qualité et contrôle ? Qu'est-ce que l'histoire nous enseigne, qui nous permet d'éclairer l'avenir ?

Qualité de la formation : changement de point vue [Chronique]

Suite à la présentation du nouveau plan qualité et lutte contre la fraude dans la formation, Jean-Pierre Willems, consultant, met en exergue la confusion faite « entre qualité et contrôle et la régulation de la qualité par la régulation exclusive de l'offre de formation ». Face à un excès de normalisation de l'activité de formation, il invite à poser la question de la qualité du point de vue de l'acheteur ou du consommateur de formation.

Source : **Qualité de la formation : et si on inversait la logique ?** / WILLEMS Jean-Pierre – in : News Tank RH, 31/07/2025 – En ligne sur le site de [News tank RH](#) (accès réservé aux abonnés)

Pour un droit commun de l'apprentissage [Chronique]

Jean-Pierre Willems appelle à ne plus opposer les CFA en fonction de leur statut (public/privé), pour aller vers un « droit commun de l'apprentissage », qui jugerait principalement sur les résultats et définirait des critères de qualité.

Source : **Apprentissage : sortir enfin de l'approche statutaire** / WILLEMS Jean-Pierre – in : News Tank RH, 17/04/2025 - En ligne sur le site de [News tank RH](#) (accès réservé aux abonnés)

5 conditions pour faire progresser la qualité de l'apprentissage [Chronique]

Jean-Pierre Willems identifie 5 conditions pour faire progresser la qualité de l'apprentissage : « dissocier la légalité et la qualité », « dire ce que l'on souhaite le plus clairement possible », « ne pas tout demander à la règle », « accepter de faire des choix pour rester opérationnel », « récompenser les vertueux ».

Source : **Cinq conditions pour développer un apprentissage de qualité** / WILLEMS Jean-Pierre – in : News Tank RH, 07/05/2024 – En ligne sur le site de [News tank RH](#) (accès réservé aux abonnés)

Garantir la qualité des formations et certifications

L'auteur revient sur la « progression récente spectaculaire et multiforme » de l'apprentissage en France, qui atteint 1 014 500 apprentis au 31 décembre 2023, en lien avec le renouvellement de la politique d'apprentissage. Il met en lumière les 3 défis (financier, pédagogique et socioculturel), liés à la gouvernance du secteur de la formation. Il souligne la nécessité de la régulation de l'alternance, exposée à des « logiques d'opportunité ».

« L'enjeu consiste à garantir la qualité des formations et des certifications », « à sécuriser les parcours des apprentis en luttant contre les inégalités à l'entrée en apprentissage » et les ruptures de contrat, afin que les jeunes trouvent leur place sur le marché du travail et dans la société.

Source : **La politique d'apprentissage et d'alternance : quel avenir après le boom ?** / LEMBRE Stéphane – in : Vie-publique, 12/02/2025, 6 p. - En ligne sur le site de [Vie-publique](#)

Effets des mesures en faveur de l'apprentissage (1977-1987)

L'auteur analyse les effets sur l'apprentissage des mesures successives prises dans la période 1977-1987 pour accroître les effectifs d'apprentis dans l'artisanat, de la régulation mise en œuvre avec les services d'inspection de l'apprentissage, et de l'organisation émergente de l'artisanat. La loi de 1987 a ouvert l'apprentissage à une palette de formations plus large.

Source : **Les entreprises artisanales et l'apprentissage en France : une conversion incertaine (1977-1987)** / LEMBRE Stéphane – in : Entreprises et histoire, 01/06/2024 – Disponible à l'achat sur [Cairn.info](https://www.cairn.info/) [Articles scientifiques]

Histoire de la naissance de la taxe d'apprentissage (1890-1925)

L'auteur retrace l'histoire de la naissance de la taxe d'apprentissage, entre 1890 et sa création en 1925, en réponse au manque de moyens rencontrés en application de la loi Astier de 1919, qui encadre le développement de l'enseignement technique. La naissance de la taxe « reflète des enjeux de pouvoir pour le contrôle de cet enseignement et introduit une voie française originale pour son financement et sa gouvernance ».

Source : **La naissance de la taxe d'apprentissage (1890-1925) : une voie française pour le financement de l'enseignement technique** / LEMBRE Stéphane – in : Histoire de l'éducation, 2022, n°157, 34 p.- En ligne sur le site de [Cairn.info](https://www.cairn.info/) [Articles scientifiques]

La « crise de l'apprentissage » (fin XIXe-1920)

L'auteur retrace les efforts mis en œuvre pour développer l'enseignement technique en France entre la fin du XIXe siècle et les années 1920. Il analyse les faiblesses ayant conduit à parler d'« échec » de l'apprentissage (difficultés à imposer le contrat, adaptation insuffisante aux changements techniques, insuffisance de l'initiative privée) et à chercher à encadrer l'enseignement technique (avec la loi Astier). Publication issue des actes du congrès de l'AFHÉ (Association française d'histoire économique), tenu aux Archives nationales du monde du travail de Roubaix les 4 et 5 octobre 2013, sur le thème « L'échec a-t-il des vertus économiques ? » Bibliographie.

Source : **La "crise" de l'apprentissage : De l'échec à la loi (fin XIXe siècle-années vingt)** / LEMBRE Stéphane- in : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 04/10/2013, 11 p.- En ligne sur le site [OpenEdition Books](https://www.openedition.org/) [Communications et Actes de colloques]

Histoire du développement de l'enseignement technique en France

L'auteur s'intéresse au développement de l'enseignement technique en France, au travers du prisme de ses espaces de formation.

Source : **L'enseignement technique : des lieux entre l'école et l'usine ?** / LEMBRE Stéphane – in : Diversité, n°179, 2015 – En ligne sur le site de [Persée](https://www.persée.fr/) [Articles scientifiques]

Histoire de l'apprentissage au 20e siècle

L'auteur, lors de la conférence inaugurale des Journées Vincent Merle (Pessac, 27 mars 2024), revient sur trois « moments » de l'histoire de l'apprentissage au 20^e siècle (1919-1928, les années 1960, 1977-1987), afin de les mettre en perspective avec l'actualité, d'y « discerner des héritages mais aussi des ruptures ».

Source : **L'apprentissage, d'hier à aujourd'hui : continuités et changements au 20^e siècle** / LEMBRE Stéphane – in : Journées Vincent Merle, 27/03/2024, 20 p. - En ligne sur le site [HAL science ouverte](https://www.hal.science/) [Communications et Actes de colloques]

Histoire de l'apprentissage et de l'alternance en France au XXe siècle

L'ouvrage est consacré à l'histoire de la formation par l'apprentissage et l'alternance. Les analyses de son auteur s'articulent autour de chapitres chrono-thématiques : la création de la taxe d'apprentissage

et ses origines, les transformations de l'apprentissage (années 20-30), l'apprentissage de 1940 à 1945, l'apprentissage à la Libération, le temps de la relégation de l'apprentissage (années 50-60), la mutation de la formation à l'échelle internationale (à partir des années 50-60), la réhabilitation de l'apprentissage. Bibliographie. Index.

Source : **Le retour de l'apprentissage au XXe siècle. Comment la France a adopté l'alternance.** / LEMBRE Stéphane. - Paris : Presses des Mines, 2023, 332 p. (Histoire, sciences, techniques et sociétés (Presses des Mines)) [Ouvrages scientifiques]

L'apprentissage comme un enjeu des relations Etat-artisanat (1950-1971)

La contribution est consacrée à la période allant du milieu des années 1950 à 1971, durant laquelle un dialogue s'est instauré entre l'artisanat et l'Etat au sujet de l'apprentissage et de son adaptation au contexte. Elle s'appuie sur le dépouillement des archives de la commission de l'artisanat, instaurée en 1950. Après avoir resitué le contexte institutionnel, elle présente la contribution de l'apprentissage artisanal à l'enseignement professionnel, avant d'analyser les paradoxes du dialogue Etat-artisanat. Bibliographie.

Source : **L'apprentissage artisanal dans l'enseignement professionnel : enjeu des relations Etat-artisanat du milieu des années 1950 à 1971** / PERRIN Cédric.- in : Artefact, 2015, n°3, 14 p.- En ligne sur le site [OpenEdition Journals](#) [Articles scientifiques]

Etat des lieux du secteur de l'apprentissage et de son histoire

L'auteur fait un état des lieux du secteur de l'apprentissage à partir d'enquêtes de terrain. Il aborde l'histoire, les transformations en cours, le profil de l'apprenti, les conditions de travail et d'insertion. Bibliographie.

Source : **Le monde apprenti** / MOREAU Gilles.- Paris : La Dispute, 2003.- 274 p. [Ouvrages de recherche]

TABLE RONDE N°1

L'apprentissage : une voie spécifique de formation initiale devenue un marché à réguler ?

La loi de 2018 et les mesures qui lui ont succédé ont conduit à une transformation en profondeur de l'organisation de l'apprentissage et du profil des bénéficiaires. Sept ans après la promulgation de la loi et constatant la nécessité de « réguler par la qualité », le premier acte n'est-il pas de redéfinir les attentes vis-à-vis de l'apprentissage et sa place dans le dispositif de formation ? Pour mieux appréhender la question de la qualité et faire des propositions opérantes ?

◆ Apprentissage : données chiffrées

Données sur les apprentis [RERS 2025]

Au 31 décembre 2023, l'effectif des Centres de formation d'apprentis (CFA) a continué de progresser (+ 7,1 %), mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+ 14,2 % en 2022), pour atteindre 1 021 453 apprentis.

La répartition des apprentis est très hétérogène en fonction du niveau de formation. Le niveau 3 accueille 21,6 % des apprentis (+ 3,4 %) et le niveau 4 forme 16,1 % des apprentis (+ 0,7 %). Les effectifs augmentent dans tous les niveaux mais la croissance est nettement plus marquée dans le supérieur : + 10,3 % pour tous niveaux du supérieur, + 8,7 % pour le niveau 5 et + 11,3 % pour les formations de niveaux 6, 7 et 8. Les formations du supérieur (autres que les BTS) accueillent 44 % de l'ensemble des apprentis. Les filles restent minoritaires dans l'apprentissage mais leur part augmente : elles représentent 43 % des effectifs. 80 % des apprentis relèvent d'un centre de formation privé.

En 2022-2023, 52 % des apprentis de niveau 3 ou 4 inscrits en 1ère année d'apprentissage proviennent de la voie scolaire, 24 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 9 % se trouvaient dans une autre situation (stage, emploi, chômage), 16 % sont d'origine inconnue.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'apprentis a augmenté de + 2,8 % par rapport à 2023. En 2024-2025, 1 050 000 apprentis sont accueillis dans 3 688 CFA.

En janvier 2024, 66 % des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de leur formation de niveau CAP à BTS, sont en emploi (70 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme).

Des données détaillées sur la réussite au CAP et au bac pro par âge, sexe et par spécialité sont également proposées.

Source : **Repères et références statistiques 2025 : Les apprentis - Résultats, diplômes, insertion** / Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. - Paris : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 01/08/2025, mult.p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](https://www.education.gouv.fr/ministere-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche)

878 900 nouveaux contrats d'apprentissage en 2024 [Dares]



**Hausse des contrats d'apprentissage
par rapport à 2023**

En 2024, 878 900 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté soit une hausse de 3 % par rapport à 2023.

61 % des contrats sont préparés dans le cadre d'une formation de niveau bac+2 ou plus (- 1 point sur un an) et 34 % visent à préparer un titre professionnel (+ 2 points). 43 % des contrats sont signés dans des entreprises de moins de 10 salariés et 25 % dans des structures franciliennes.

Les principaux secteurs représentés sont le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles (22 %), le soutien aux entreprises (14 %), l'industrie (13 %), la construction (10 %).

Le nombre de contrats effectués par des travailleurs handicapés a augmenté de 12 % en un an, lesquels représentent 1,8 % de l'ensemble des nouveaux contrats commencés en 2024.

En 2021, le taux de rupture des contrats d'apprentissage s'élève à 32 % (40 % dans les entreprises de moins de 4 salariés). En 2020, 40,3 % des contrats rompus sont suivis d'un retour en apprentissage dans les 6 premiers mois, dont 28,9 % dans la même formation et la même spécialité.

Source : **Séries longues : le contrat d'apprentissage**. - in : Dares, 28/02/2025, 5 p.- En ligne sur le site de la [Dares](#)

En juillet 2024, 74 % des apprentis sont en emploi 2 ans après leur sortie d'études

D'après les données de la Dares et de la Depp, 74 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi en juillet 2024, 2 ans après leur sortie d'études (+ 3 points par rapport à la génération précédente). 70 % des emplois occupés sont en CDI.

Le taux d'emploi des apprentis est plus important pour les diplômés que pour les non diplômés (79 % contre 71 %). Il varie en fonction de la certification préparée : 71 % pour les CAP, 78 % pour les baccalauréats professionnels, 79 % pour les brevets professionnels (BP) et 76 % pour les BTS. Ces écarts d'insertion sont cependant plus faibles à 24 mois qu'à 6 mois de la sortie d'études.

Le taux d'emploi varie également en fonction du domaine de formation préparé : les taux d'insertion sont plus élevés dans les domaines de la production (77 %) que dans les domaines des services (70 %).

27 % des apprentis sont en emploi 6 mois après leur sortie d'études chez l'employeur où ils ont suivi leur apprentissage. 2 ans après leur sortie d'études, ils ne sont plus que 19 %.

La moitié des apprentis sont en emploi salarié à durée indéterminée (CDI) deux ans après leur sortie d'études.

Source : **Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2022 - 74 % sont en emploi salarié en juillet 2024**. / Dares, DEPP, ANTOINE Robin. - in : Dares résultats, 19/06/2025, n°28, 2 p. - En ligne sur le site de la [Dares](#)

L'alternance : employeurs et alternants partagent leur satisfaction [Enquête BVA pour Fondation The Adecco Group/Quintet Conseil/Walt]

Les résultats de la 3ème vague de l'observatoire de l'alternance, réalisée par BVA pour la Fondation The Adecco Group/Quintet Conseil/Walt auprès de 625 entreprises (dont 93 % ont moins de 50 salariés) et 504 alternants en octobre-novembre 2023, révèlent notamment que

- 90 % des entreprises et 91 % des alternants interrogés sont satisfaits d'avoir eu recours à l'alternance. La quasi-totalité des entreprises pensent que la période de l'alternance favorise l'acquisition de compétences pour une meilleure insertion sur le marché du travail (5 % des entreprises de moins de 10 salariés ne le pensent pas).
- 45 % des alternants ont choisi cette voie pour acquérir une première expérience professionnelle (+ 4 points) et 43 % pour pouvoir toucher un revenu tout en continuant leurs études (+ 5 points).
- A l'issue de leur contrat, 60 % des jeunes sont embauchés dans l'entreprise où ils ont effectué leur alternance (- 5 points), et ils sont 68 % à avoir trouvé un emploi en lien avec leur formation en alternance.
- Les principales difficultés rencontrées par les entreprises concernent la recherche de candidats adéquats (50 %, + 7 points) et la lourdeur des démarches administratives (18 %, - 11 points). Côté alternants, elles concernent la recherche d'une entreprise d'accueil (44 %) et l'éloignement géographique entre établissement et entreprise (20 %).
- 35 % des entreprises (28 % des entreprises de moins de 10 salariés) et 14 % des alternants déclarent avoir eu recours à des ruptures de contrat en cours de formation.
- 49 % des alternants ont eu recours au médiateur de l'apprentissage.
- 11 % des alternants ont réalisé leur alternance dans le cadre du programme européen Erasmus+.

Réorientations dans l'enseignement professionnel majoritairement vers l'apprentissage [DEPP]

Les élèves préparant un CAP ou un baccalauréat professionnel peuvent changer de forme d'enseignement pendant leur période de formation, en alternant entre l'apprentissage et la voie scolaire en lycée. « Ces réorientations concernent majoritairement des élèves passant du lycée vers l'apprentissage plutôt que le contraire, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de proportion. » Pour les élèves inscrits en CAP dans la voie scolaire, 4 % d'entre eux sont apprentis l'année suivante alors que seulement 1,5 % des apprentis inscrits en CAP se réorientent vers l'enseignement professionnel scolaire l'année suivante. Les enfants d'ouvriers et de chômeurs ou inactifs sont plus nombreux à se réorienter vers l'apprentissage (respectivement 3,4 % et 4,3) [2,1 % pour les enfants d'indépendants].

Source : **Les réorientations dans l'enseignement professionnel sont majoritairement de la voie scolaire vers l'apprentissage.** / ORAND Michael, DEPP. - in : Note d'information - DEPP, 01/02/2021, n°21.08, 4 p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Focus Artisanat

203 570 apprentis formés en 2022-2023 [Baromètre ISM/MAAF]

Le « Baromètre de l'artisanat », publication de l'Institut Supérieur des Métiers réalisée avec le soutien de MAAF, met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses différentes composantes économiques et sociales.

Les données sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers de données nationaux du ministère de l'Éducation Nationale (Enquête SIFA et INSERJEUNES).

Apprentissage dans l'artisanat



+ 5 % des entrées
en 2022-2023

Le numéro consacré aux principaux chiffres de l'apprentissage révèle une nouvelle progression des entrées en apprentissage **en 2022-2023 : 203 570 apprentis ont été formés dans les entreprises artisanales (+ 5 %).**

Cette hausse est plus marquée dans l'artisanat des services (+ 9 % ; + 63 % d'apprentis ambulanciers) et de la fabrication (+ 8 % ; + 26 % d'apprentis pour la fabrication de prothèse dentaire). Les effectifs sont en baisse pour le secteur de l'alimentation (- 3 %), même si ce

secteur est l'un de ceux qui forment le plus d'apprentis.

Toutes les régions de la métropole sont concernées par cette dynamique. Depuis 2018/19, seule la Martinique connaît une baisse des effectifs en apprentissage.

61 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3 mais la part des apprentis dans les niveaux post-bac a fortement augmenté. 18 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur (57 % dans l'artisanat de fabrication).

Les apprentis ayant intégré une formation en apprentissage après une réorientation sont de plus en plus nombreux : en 2022/23, 14 % des apprentis en diplôme de niveau 3 ou 4 sont déjà titulaires d'un Bac ou diplômés de l'enseignement supérieur (contre 9 % en 2018/19). Ils s'orientent plus souvent vers les diplômes des services (coiffure, fleuristerie, ambulances), de la pâtisserie ou du bois (menuiserie, charpente).

« Les parcours de reconversion et les entrées plus tardives en apprentissage (après réorientation par exemple) ont été facilités par l'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans. » Depuis 2018, la part des apprentis de + de 25 ans a doublé, passant de 3 à 6 % en 2022/23.

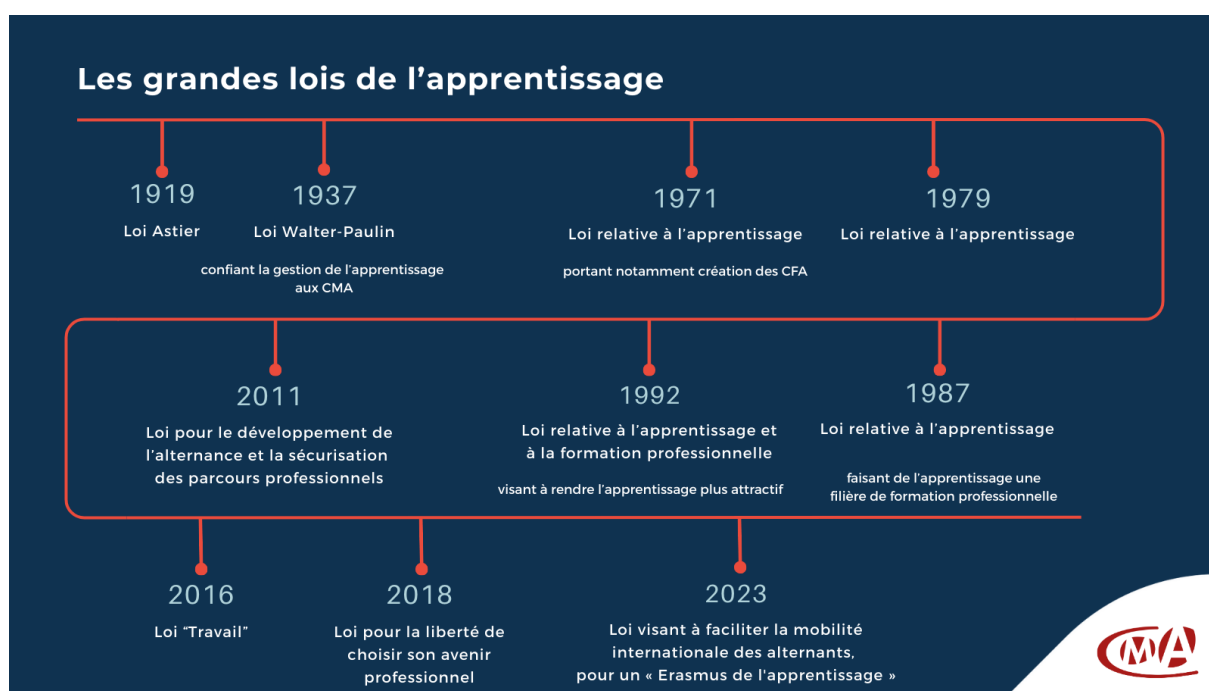
La part des femmes augmente également, notamment dans le secteur de l'artisanat de fabrication : 26 % en 2022/23 contre 16 % en 2018/19.

6 mois après leur sortie de formation, 70 % des apprentis sont en emploi (79 % pour les sortants de BTS, 62 % pour les sortants de CAP).

40 % des apprentis poursuivent leur formation après l'obtention de leur diplôme.

Source : **Les chiffres de l'apprentissage** / ISM, MAAF. - in : ISM, 01/08/2024, 4 p. - (Baromètre de l'artisanat (ISM)) - En ligne sur le site de l'[ISM](#) (après identification)

Rappel des grandes lois de l'apprentissage



Regard prospectif sur la situation de l'apprentissage en 2035 [Chronique]

Une chronique des Acteurs de la compétence, Walt et Quintet porte un regard prospectif sur l'apprentissage à l'horizon 2035. Ils y voient une pédagogie reconnue comme une voie de formation à part entière, un mode de recrutement efficace quels que soient la taille et le secteur de l'entreprise, ce qui permet une meilleure entrée dans la vie active. Ils envisagent le développement de l'apprentissage dans tous les niveaux y compris le supérieur, le développement des formations à distance (formations hybrides) et un renforcement de l'innovation pédagogique dans les CFA, impliquant une hausse du montant de leurs investissements.

A l'horizon 2035, ils décrivent une situation où les règles de financement seraient stabilisées, où les modalités de calcul des NPEC feraient l'objet d'un certain consensus, et où le régime de primes à l'embauche d'apprentis serait lui aussi stabilisé. Le nombre de CFA aurait diminué de 20 % mais le système qualité serait plus lisible et efficace, en reposant sur « trois piliers : un système d'assurance qualité robuste et complet, le contrôle de service fait et la publication d'indicateurs pertinents permettant aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'aux entreprises de faire leurs choix en ayant connaissance des principales informations. »

Source : **[Chronique] Retour vers le futur : L'apprentissage en 2035** / Acteurs de la compétence, Walt, Quintet Conseil – in : site Acteurs de la compétence, 17/07/2025 – En ligne sur le site [Acteurs de la compétence](#)

Renforcement du contrôle qualité [Dossier documentaire Centre Inffo]

Centre Inffo, à l'occasion de sa Grande journée de l'apprentissage (juin 2025), a publié un dossier documentaire qui propose une sélection d'articles abordant notamment la question du renforcement du contrôle qualité face aux spécificités de l'apprentissage, et recensant un certain nombre de dispositions réglementaires envisagées et de prises de positions adoptées récemment sur ce sujet.

Voir notamment le chapitre « Renforcement du contrôle qualité face aux spécificités de l'apprentissage ».

Source : **La Grande journée de l'apprentissage - Edition juin 2025 – Dossier documentaire Centre Inffo**, - in : site Centre Inffo, juin 2025, 104 p. – En ligne sur le site de [Centre Inffo](#)

Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage [Vademecum DGESCO]

Une nouvelle version du Vademecum sur la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage des diplômes professionnels a été publiée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Destinée aux coordonnateurs de la mission, elle a pour objectif de faciliter la mise en place du contrôle pédagogique et peut être utilisée par les membres de la mission de contrôle pédagogique, intégrant inspecteurs, experts de branches professionnelles et de chambres consulaires. Le document peut aussi être utilisé par les organismes de formation. Il passe en revue les objets du contrôle pédagogique : l'adaptation du parcours, l'ajustement de la formation et le positionnement pédagogique ; la durée de la formation, du contrat d'apprentissage et la durée en centre de formation ; l'organisation pédagogique de la formation et des enseignements proposés en CFA ; l'organisation pédagogique des formations en situation de travail et de la formation à distance ; les activités réalisées chez l'employeur.

En annexe sont présentés les modalités de saisine de la mission de contrôle pédagogique et les suites du contrôle ; un rappel des autres contrôles auxquels sont soumis les CFA ; les 14 missions des CFA.

Source : **Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage** / DGESCO – in : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 01/03/2025, 32 p. – En ligne sur le site [Eduscol](#)

L'usage des fonds de la formation professionnelle [Rapport France compétences]

France compétences a publié l'édition 2024 de son rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle, qui vise « à offrir aux décideurs politiques une image fiable du rapport coût-qualité des actions de formation. »

Il se présente sous la forme de fiches thématiques et pédagogiques, par dispositif de formation (données 2023), notamment :

- l'apprentissage : coût unitaire engagé de 19 263 euros (- 14 % par rapport à 2022), pour une durée moyenne de 17,7 mois ;
- le coût de revient de l'apprentissage : 8 596 euros par apprenti et par an pour un organisme de formation par apprentissage (OFA) ;
- les mises à disposition gratuites dans l'apprentissage : 12 % des OFA en ont bénéficié, principalement sous forme d'une mise à disposition gratuite de locaux ;
- l'investissement des OFA : 653 millions d'euros, principalement financés sur fonds propres ;
- le contrat de professionnalisation : coût unitaire engagé de 8 762 euros (- 17 % par rapport à 2021), pour une durée moyenne de 11,5 mois.

Le rapport comporte en annexe une fiche thématique « Appréhender le rapport coût-qualité » qui aborde les enjeux de l'évaluation de l'efficacité et de la valeur ajoutée des formations.

Source : **Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle**. / France compétences. - Paris : France compétences, 01/01/2025, 65 p. - En ligne sur le site de [France compétences](#)

L'apprentissage depuis la réforme de 2018 [Etude Céreq]

Une étude menée en 2023 par le Céreq analyse l'impact de la loi de 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur le profil des jeunes, des entreprises et des organismes de formation engagés dans l'apprentissage.

Les résultats révèlent notamment que :

- Entre 2017 et 2021, le nombre de contrats d'apprentissage signés annuellement a plus que doublé. Cette forte hausse concerne particulièrement une nouvelle offre de formations dans le supérieur certifiées par des titres. En 2021, « pour les nouvelles formations, la délivrance d'un titre concerne 80 % des contrats d'apprentissage portés par un nouveau CFA. »
- Le nombre d'entreprises investies dans l'apprentissage augmente également, passant de 187 000 en 2017 à 387 000 en 2021. 70 % des contrats d'apprentissage sont signés dans des entreprises de moins de 50 salariés.
- Concernant les partenariats CFA / entreprises, les CFA délivrant une formation en apprentissage en 2021 signent, pour près d'1/3, avec une nouvelle entreprise, et pour un autre tiers, avec une entreprise permanente.

Si l'apprentissage est jugé plus attractif par les jeunes, les entreprises et les CFA depuis 2018, il apparaît cependant de nouvelles tensions, concernant notamment les changements des niveaux forfaitaires de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) et les aides aux employeurs d'apprentis. Les jeunes peuvent être également confrontés à des risques de sélection de la part d'entreprises, et à des facteurs d'inégalités quant aux frais annexes (coûts de la vie liés au rythme de l'alternance, départs Erasmus).

Source : **L'apprentissage après la réforme de 2018 : nouveaux acteurs, nouveaux défis**. / Céreq, CART Benoit, TOUTIN-TRELAT Marie-Hélène. - in : CEREC Bref, 09/12/2024, n°462, 4 p. - En ligne sur le site du [Céreq](#)

Apprentissage et formation professionnelle [Revue de dépenses IGF - Igas]

Une revue des dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle réalisée par l'Inspection Générale des Affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des Finances (IGF) à la demande du Gouvernement dans le cadre du dispositif d'évaluation de la qualité de l'action publique prévu par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 a été rendue publique le 4 septembre 2024.

La mission souligne l'augmentation de 51 % depuis 2020 de la dépense nationale pour la formation professionnelle et l'alternance, l'Etat en étant le principal financeur. En s'appuyant sur l'« analyse des performances des dispositifs étudiés en matière d'amélioration de la situation de l'emploi, d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires et d'adaptation aux besoins du marché du travail », elle a étudié des pistes ayant un impact limité sur la dynamique des entrées en apprentissage.

Elle formule 11 propositions dont

- Une nouvelle réduction des niveaux de prise en charge (NPEC) en 2024, sous réserve de la situation financière 2023 des CFA, dans la limite de 150 M€ ;
- La rénovation du système de financement des contrats en cadrant le niveau de financement de l'Etat et en renforçant la participation des branches ;
- La soumission de la rémunération des apprentis à l'impôt sur le revenu ;
- La baisse du seuil d'exonération de cotisations sociales salariales des rémunérations d'apprentis à 0,5 SMIC, en y associant une suppression de l'exonération de CRDS ;
- Des mesures relatives au CPF, au PTP (projet de transition professionnelle) et FNE-Formation.

Source : **Revue des dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle**. / Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires sociales, LEPETIT Marie-Christine, ROZIERES Jean-Baptiste. - Paris : Inspection générale des finances, 01/03/2024, 283 p. - En ligne sur le site de l'[IGF](#)

Formation, compétences et attractivité des métiers [Rapport d'information Sénat]

Un rapport de la mission d'information mise en place par la délégation sénatoriale aux entreprises sur le thème « Formations, compétences, attractivité » fait état des difficultés de recrutement en France (67 % des entreprises peinent à recruter en 2023), et du nombre croissant des métiers en tension.

Les rapporteurs émettent 30 propositions pour y faire face, portant sur l'attractivité des métiers, la formation initiale ainsi que sur la formation continue et les transitions professionnelles.

Ils appellent notamment à préserver et à stabiliser le financement de l'apprentissage (proposition n°12). S'appuyant sur les analyses des Chambres de métiers et de l'artisanat, ils recommandent de faire « évoluer la méthode de fixation des NPEC [Niveaux de prise en charge] pour mieux prendre en compte les particularités des branches professionnelles, les besoins d'investissement des centres de formation, et garantir des niveaux de prise en charge soutenables ».

Le rapport présente par ailleurs l'action des CMA en faveur de la promotion et de la découverte des métiers de l'artisanat auprès des élèves.

Source : **Rapport d'information fait au nom de la délégation aux entreprises relatif à la formation, aux compétences et à l'attractivité** / Sénat, BERTHET Martine, BLATRIX CONTAT Florence, CANEVET Michel- Paris : Sénat, 29/06/2023, 243 p. (Rapport d'information (Sénat)). - En ligne sur le site du [Sénat](#)

Bilan du dispositif de l'apprentissage

L'auteur dresse un bilan du dispositif de l'apprentissage, qui est en croissance constante depuis 2019.

Il explique ce succès par 2 critères :

- la réforme de 2018, "nécessaire et efficace"
- l'aide exceptionnelle créée en 2020, reconduite à plusieurs reprises. Pourtant, elle ne ciblerait pas les apprentis ni les employeurs qui en ont le plus besoin, et perdrait "sa vocation d'aide à l'insertion dans l'emploi de publics fragiles".

Il apporte également des éléments sur le coût "flou" de la politique de l'apprentissage.

L'auteur préconise ainsi, pour une meilleure gestion et un impact plus ciblé, de "revenir à l'esprit et à la lettre de réforme de 2018", en apportant notamment quelques améliorations sur la nouvelle aide unique et les coûts-contrats.

Source : **Apprentissage : un bilan des années folles** / COQUET Bruno.- in : Policy brief, 14/06/2023, n°117, 18 p. - En ligne sur le site de l'[OFCE](#)

Bilan de la réforme de l'apprentissage [Institut Montaigne]

L'Institut Montaigne dresse un bilan des changements liés à la réforme portée par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et entrée totalement en vigueur au 1er janvier 2020.

Il note un succès de la réforme en termes quantitatifs. La forte augmentation du nombre d'apprentis depuis 2019 a eu un impact positif sur l'emploi et l'activité des jeunes, mais moindre sur leur taux de chômage.

On note également une politique gouvernementale en faveur de l'apprentissage. Le coût de l'apprentissage pour les finances publiques a augmenté de 147 % en 2021 par rapport à 2017.

L'Institut Montaigne propose plusieurs pistes de réflexion, selon quatre axes :

- « L'élargissement du vivier de l'apprentissage » ;
- « Étudier l'opportunité d'une nouvelle réforme du lycée professionnel et de l'orientation afin de favoriser l'apprentissage sur les premiers niveaux de qualification » ;
- « Tendre vers une plus grande responsabilité des branches et des entreprises » ;
- « Engager une réflexion sur le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur professionnel. »

Source : **L'apprentissage au-delà des chiffres** / Institut Montaigne. - in : Institut Montaigne, 01/06/2023, 26 p. - (Notes d'éclairage (Les) (Institut Montaigne)) - En ligne sur le site de [l'Institut Montaigne](#)

Comparaison de trois modèles de formation initiale : lycée professionnel, CFA et école de production

L'auteur compare trois modèles de formation initiale : le lycée professionnel, le CFA et l'école de production à travers trois formations (usinage, cuisine, paysage), « afin de dégager la place de la dimension scolaire dans ces formations professionnelles et la manière dont ces dernières résolvent l'apparente dichotomie entre forme scolaire et formation au métier. »

Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, soutenue à l'Université de Nantes, dans le cadre de l'école doctorale Éducation, Cognition, Langages, Interactions, Santé (ECLIS), en partenariat avec le Centre de Recherche en Éducation.

Source : **La formation professionnelle initiale peut-elle s'émanciper de la forme scolaire ?** / DAVID Pauline.- Nantes : Université de Nantes, 26/11/2021, 729 p.- En ligne sur le site [Theses.fr](#) [Thèses et mémoires]

Apprentissage dans le supérieur : étude sociologique

La thèse interroge le développement des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur. « S'appuyant sur des matériaux d'archives, statistiques et ethnographiques, [elle] montre que le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur constitue un poste d'observation privilégié de la production et de la perception des différentes composantes de la valeur des diplômes ». Elle analyse tout d'abord « la manière dont l'apprentissage "arrive" dans l'enseignement supérieur et s'y implante », puis détaille « la variété contemporaine des formes institutionnelles des CFA de l'enseignement supérieur », avant d'établir « une sociographie des apprentis de l'enseignement supérieur ».

Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Gilles Moreau et Prisca Kergoat, soutenue le 7 décembre 2020 dans le cadre de l'Ecole doctorale Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de Gestion (Limoges).

Source : **Des amphis d'apprentis. Genèses, structurations et composition sociale des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur** / PIERREL Arnaud.- Poitiers : Université de Poitiers, 07/12/2020, 594 p.- En ligne sur le site [Theses.fr](https://theses.fr) [Thèses et mémoires]

TABLE RONDE N°2

Qualité de l'apprentissage : comment renforcer la qualité des dispositifs pédagogiques et les indicateurs associés ?

L'alternance étant au cœur du parcours d'apprentissage, la mise en œuvre d'une organisation pédagogique ad hoc pourrait-elle être un des critères majeurs de qualité de la formation ? Comment caractériser une alternance « de qualité » ? Comment en mesurer les effets et la valoriser ? Comment donner de la visibilité aux CFA et aux entreprises ?

Libérer la pédagogie de l'alternance

Marc Dennerly, directeur associé de C-Campus, appelle les pouvoirs publics à « libérer la pédagogie de l'alternance » de ses contraintes, en repensant totalement le modèle d'apprentissage, à l'opposé de celui qui a été construit par la loi du 5 septembre 2018.

Il émet trois pistes d'action :

- « éviter de rajouter des contraintes pédagogiques à l'apprentissage » notamment en l'ouvrant à l'AFEST,
- « se focaliser sur l'évaluation de la vraie valeur ajoutée d'un CFA »
- « conditionner les aides aux entreprises et/ou valoriser les entreprises exemplaires ».

Source : **Libérons la pédagogie de l'alternance !** / DENNERLY Marc – in : blog C-Campus, 04/08/2025 – En ligne sur le blog [C-Campus](#)

Formation en alternance : étude des espaces dit "intermédiaires" [Recherche France compétences]

Une recherche pilotée par France compétences et réalisée par un consortium de plusieurs laboratoires universitaires analyse les espaces dits « intermédiaires » introduits dans le cursus de formation des alternants, visant à « aider les jeunes à articuler connaissances théoriques et savoirs d'action ».

Deux types d'action ont été explorés, mettant en avant pour chacun d'eux, les avantages et les contraintes auprès des apprenants et des organismes de formation qui les mettent en place :

- l'organisation de situations de travail reconstituées ou simulées (STRS)
- l'appui à l'analyse réflexive des situations de travail (AARST).

Sources :

Comment articuler connaissances théoriques et savoirs d'action dans les formations en alternance ? / France compétences.- in : Note d'études (La), n° 13, 27/05/2025, 4p., (Analyser pour réguler) - En ligne sur le site de [France compétences](#)

Les situations intermédiaires dans les formations en alternance – Rapport de recherche / VEILLARD Laurent (coord.) – in : France compétences, 29/04/2025, 141 p. – En ligne sur le site de [France compétences](#)

Apport de la médiation à la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage [Chronique]

La chronique explore l'apport de la médiation à la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle souligne comment la régulation du marché de la formation professionnelle par la certification qualité a permis à la médiation d'intervenir pour veiller à la qualité de la relation pédagogique entre l'apprenant et le formateur. Après un inventaire des différents types de médiation existant dans l'univers de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, l'auteur propose des perspectives de développement de la médiation au service des apprenants engagés dans une relation pédagogique.

Source : **L'apport de la médiation à la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage** / LUTTRINGER Jean-Marie – in : Jean-Marie Luttringer Conseil Droit et Politiques de Formation, n°188, 06/05/2024, 10 p. (Chroniques) – En ligne sur le site [JML Conseil](#)

Transmission et apprentissage dans les espaces hybrides [Dossier]

Les auteurs présentent un dossier thématique consacré à la transmission et l'apprentissage dans des environnements de formation hybrides. Ce dossier regroupe des contributions présentant « des démarches de recherche empirique conduites à propos d'espaces hybrides de formation, qui combinent, selon des logiques variables, des caractéristiques des environnements de travail et de formation. ». Il « appréhende les activités qui se déploient dans ces environnements hybrides sous l'angle des processus sémiotiques que les acteurs accomplissent et co-construisent en situation ».

Source : **Transmettre et apprendre dans des espaces hybrides : entre travail et formation** / FILLIETTAZ Laurent, VEILLARD Laurent – in : Activités, 2024 - En ligne sur le site [OpenEdition Journals](#) [Ouvrages de recherche]

Place et rôle de l'apprentissage en situation de travail dans la formation professionnelle

L'auteur, en s'appuyant notamment sur les pratiques des institutions compagnonniques, « questionne la place et le rôle de l'apprentissage en situation de travail dans les cursus de formation professionnelle en France depuis la période précédant le début de la phase d'industrialisation » (avant le XIXe siècle). Il distingue trois périodes avec des conceptions et des pratiques différentes :

- avant la phase d'industrialisation, où la formation sur le tas est la principale forme de transmission professionnelle,
- de la fin du XIXe siècle jusque dans les années 1970, la mise en place d'un système principalement scolaire de formation,
- actuellement, le plébiscite des formations en alternance, combinant des enseignements en école et un apprentissage en situation de travail.

Il émet, dans le prolongement de cette analyse, quelques réflexions à propos des problématiques didactiques posées par l'alternance.

Bibliographie.

Source : **Apprendre au travail : rôles et questions didactiques posées, une modalité de transmission dans la formation professionnelle.** / VEILLARD Laurent. - in : Education & Didactique, 12/04/2023, n°17-1, 15 p.- Disponible à l'achat sur [Cairn.info](#) [Articles scientifiques]

La formation des apprentis : état d'avancement des réflexions d'une équipe d'experts

L'ouvrage réunit 12 contributions autour de la formation des apprentis : apprendre en situation de travail, trouver sa place dans la société, se former tout au long de la vie.

Source : **Former des apprentis. 12 conseils pour réussir** / HENON Jacques-Olivier (dir.)- Paris : Harmattan (L'), 2023, (Enfance, Education et société), 250 p. [Ouvrages de recherche]

Qualiopi et la formation multimodale [Livre blanc]

Le Forum des acteurs de la formation digitale (FFFOD, devenu AINOA) a réalisé un livre blanc sur Qualiopi et la formation multimodale, qui précise les éléments de preuve propres à la multimodalité et identifie les indicateurs sur lesquels les éléments de preuve doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Source : **Qualiopi et la formation multimodale. Eléments de preuve. Recommandations pour la mise en application du référentiel national qualité Qualiopi** / FFFOD. – FFFOD, 01/01/2023 – En ligne sur le site de [CFS+](#)

Lecture croisée du rôle de tuteur en entreprise [Céreq]

Le Céreq propose une lecture croisée, quantitative et qualitative, du rôle de tuteur en entreprise (pour l'accueil d'un alternant, d'un stagiaire, d'un nouvel embauché ou d'un collègue en mobilité).

Le rôle est plutôt occupé par des personnes en milieu de carrière, les cadres et professions intermédiaires étant plus impliqués dans ce rôle. Dans les TPE, ce sont souvent les employeurs qui assurent ce rôle. La fonction de tuteur implique généralement une charge de travail supplémentaire et une grande disponibilité. Avec des tutorés jeunes (exemple des jeunes en bac pro), le manque d'expérience et de maturité peut parfois amener à des difficultés notamment avec ceux ayant été orientés par défaut.

L'étude met en avant le lien fort entre le travail du tuteur et sa mission de tutorat, et l'importance pour l'entreprise de veiller à la mise en place d'un environnement collectif favorable à ce tutorat.

Source : **Avoir un rôle de tuteur en entreprise : un travail qui ne va pas de soi** / CADET Jean-Paul, MAHLAOU Samira, MAIRE Emeline, MARDON Céline, VOLKOFF Serge – in : Bref Cereq, 01/07/2025, n°473, 4 p. – En ligne sur le site du [Céreq](#)

Relation entre le formateur, le maître d'apprentissage et l'apprenti

L'auteur étudie la relation formateur/apprenti/maître d'apprentissage, au cœur du dispositif de formation par alternance, pour mettre en lumière la rivalité potentielle qui peut survenir entre le formateur et le maître d'apprentissage. Cette rivalité peut reposer sur 4 critères : le territoire, les prérogatives, l'évaluation, les enjeux. Une « rivalité féconde » peut naître si l'apprenti, nourri de ces divergences, alimente à son tour les deux autres sphères et participe à la mutualisation des savoirs.

Source : **Formateur/maître d'apprentissage : une rivalité féconde ?** / LEONARD Erika.- in : Education permanente, 2023, n°234-235, 10 p. [Articles scientifiques]

Configurations pédagogiques de l'alternance

Ce numéro thématique « vise à mettre en évidence les différentes configurations pédagogiques de l'alternance. (...) Il rassemble [des contributions] de chercheurs et de praticiens engagés dans l'étude de parcours de professionnalisation se réclamant de l'alternance, même si celle-ci n'est pas nécessairement spécifiée ni dans ses intentions, ni dans ses modalités de mise en œuvre. (...) ». Parmi ces contributions :

- Les configurations plurielles de la pédagogie de, par, en (l')alternance / Philippe Maubant, Christophe Gremion,
- Pour une sociohistoire de la pédagogie de l'alternance dans les maisons familiales rurales / Joachim Benet Rivière,
- Usages et mésusages des pédagogies de l'alternance / Christophe Gremio.

Source : **Les configurations plurielles de la pédagogie de, par, en (l')alternance.** - in : Phronesis 2022/1-2 (Vol.11), 254 p.- En ligne sur le site [Erudit](#) [Articles scientifiques]

Pédagogie de l'alternance : état de l'art

L'Observatoire paritaire de la Métallurgie a lancé une étude visant à identifier ce que pourrait être une pédagogie de l'alternance de qualité, au travers l'analyse de pratiques en œuvre au sein de la branche professionnelle de la métallurgie mais également dans d'autres branches, et d'autres pays.

Réalisée par LINEACT CESI, l'étude a permis de :

- « définir ce qu'est l'alternance du point de vue pédagogique [en s'appuyant notamment sur des regards de chercheurs sur la question, ainsi que sur le point de vue des acteurs] ;
- repérer des pratiques pédagogiques d'alternance ;

- identifier des critères d'efficacité des pédagogies de l'alternance
- comparer des politiques et des pratiques pédagogiques d'alternance. »

Outre l'état de l'art, un guide pratique de la pédagogie de l'alternance et une synthèse communicante ont également été réalisés. Bibliographie.

Source : **Etat de l'art de la pédagogie de l'alternance : enjeux, pratiques et principes directeurs** / FERNAGU Solveig - in : Observatoire de la Métallurgie, 01/11/2022, 40 p. - En ligne sur le site de l'[Observatoire de la Métallurgie](#) [Autres ouvrages et articles]

Utilisation du retour d'expérience comme moyen d'intégration et de développement des compétences des apprentis

L'auteur étudie la nature des effets engendrés par l'entretien d'explicitation (EdE) dans des ateliers de professionnalisation, dans un CFA de la CMA de Martinique. Il souligne à quel point l'EdE et le sentiment d'efficacité personnelle (SEP) se nourrissent mutuellement chez les participants de ces ateliers. Bibliographie.

Source : **Les ateliers de professionnalisation dans la formation par alternance : une fertilisation croisée entre l'entretien d'explicitation et le sentiment d'efficacité personnelle** / LECEFEL Pierre.- in : TransFormations, 12/10/2022, n°24, 11 p.- En ligne sur le site de la revue [TransFormations](#) [Articles scientifiques]

Apprentissage : dispositif d'analyse de pratiques professionnelles

La thèse « s'inscrit dans le champ de l'analyse de l'activité en contexte », et « propose aux formateurs de CFA, au travers de l'entretien d'explicitation, une méthode d'analyse de l'activité qui montre des résultats significatifs sur le SEP [sentiment d'efficacité personnelle] de leurs apprentis ». Elle offre également à travers les ateliers de professionnalisation, « un protocole qui met la situation de travail au centre des préoccupations des formateurs et des apprentis ». La méthode contribue à développer certaines caractéristiques individuelles prisées dans le monde du travail, et possède donc « des implications fortes pour l'insertion des jeunes martiniquais ».

Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, soutenue dans le cadre de l'école doctorale « Milieu insulaire tropical : dynamiques de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques » de l'Université des Antilles, en partenariat avec Centre de recherches et de ressources en éducation et formation et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Martinique.

Source : **Le vécu subjectif des apprentis en situation professionnelle comme ressource en apprentissage** / LECEFEL Pierre [S.I.] : Université des Antilles, 15/11/2019, 239 p.- En ligne sur le site [Theses.fr](#) [Thèses et mémoires]

Maîtres d'apprentissage dans le supérieur : élaboration de leur pratique tutorale

La thèse étudie la façon dont les maîtres d'apprentissage de l'enseignement supérieur débutent dans cette fonction. Face au constat que peu de maîtres d'apprentissage se rendent en formation, elle vise à « cerner les ressources qu'ils trouvent ou se constituent pour construire leur pratique tutorale sur le terrain et ce qu'elles permettent de faire évoluer dans cette pratique. »

Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, soutenue dans le cadre de l'Ecole doctorale Sciences de l'éducation, psychologie, information et communication.

Source : **Devenir maître d'apprentissage : configurations et affordances pour construire sa pratique tutorale en entreprise** / PEYCELON Marine- Lyon : Université Lumière, 2018, 590 p.- En ligne sur le site de [Theses.fr](#) [Thèses et mémoires]

La relation apprenti / maître d'apprentissage

L'article analyse l'évolution de la relation entre l'apprenti et son maître, figure historique du tutorat et de l'apprentissage en situation de travail. Les enjeux de la transmission se sont modifiés : ils ne portent plus seulement sur l'apprentissage du métier mais aussi sur l'obtention d'un diplôme et l'insertion sur le marché du travail.

Source : **L'apprenti et son maître** / MOREAU Gilles- in : Recherche et formation, 2016, n°83, 14 p.- En ligne sur le site [OpenEdition Journals](#) [Articles scientifiques]

Motivations et pratiques tutorales des maîtres d'apprentissage artisans

La contribution vise à étudier les motifs pour lesquels les maîtres d'apprentissage artisans recrutent des apprentis et à repérer la diversité des pratiques tutorales qu'ils mettent en œuvre en matière de sélection et de formation. Elle s'appuie sur une étude empirique menée auprès de 285 maîtres d'apprentissage en Normandie et Midi-Pyrénées et montre que « si un des objectifs du recrutement est pour eux de former une main-d'œuvre qualifiée, il répond aussi à des motifs de transmission du métier aux jeunes générations. Les résultats confirment que les entreprises présentent des formes diversifiées de pratiques tutorales dans des conditions d'accueil et de modes différents de socialisation ». Bibliographie.

Source : **Diversité des pratiques tutorales des artisans maîtres d'apprentissage : le cas du recrutement et de la formation des apprentis de niveau V** / FOUCHARD Frédéric, COURTINAT-CAMPS Amélie et CROITY-BELZ Sandrine.- in : O.S.P., 2015, n°44/3, 28 p.- En ligne sur le site [OpenEdition Journals](#) [Articles scientifiques]

Lien entre les fonctions de mentorat exercées par les maîtres d'apprentissage, l'engagement organisationnel et l'intention de quitter

A partir de données quantitatives recueillies auprès de jeunes apprentis du secteur artisanal 6 à 9 mois après leur entrée dans l'entreprise de formation, les auteurs étudient « le lien entre les fonctions de mentorat exercées par les maîtres d'apprentissage, l'engagement organisationnel et l'intention de quitter à partir de deux mécanismes : la médiation par l'engagement et la clarification des valeurs. » Bibliographie.

Source : **Etude de la relation d'apprentissage à travers le prisme du mentorat : fonctions de mentorat et rôle médiateur de l'engagement sur l'intention de quitter** / ABONNEAU David et CAMPOY Eric.- in : Revue de gestion des ressources humaines, n°91, 01/01/2014, 15 p.- Disponible à l'achat sur le site [Cairn.info](#) [Articles scientifiques]

◆ Chartes qualité

Enseignement supérieur : Charte pour un accompagnement de qualité des apprentis

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche a publié en octobre 2023 une charte qui « définit les engagements des acteurs de l'apprentissage pour assurer un accompagnement de qualité des apprentis de l'enseignement supérieur en termes de pédagogie et de suivi de leur trajectoire. ». Elle s'appuie sur des critères et des indicateurs pour garantir cette qualité et « embrasse toutes les étapes du processus, de la définition du projet d'orientation à l'accès à l'emploi ».

Source : **Charte pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis des établissements d'enseignement supérieur** / DGESIP – in : site DGESIP, octobre 2023 – En ligne sur le site du [Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Chartes qualité de l'apprentissage [FNADIR]

La FNADIR (Fédération nationale des directeurs de CFA) a élaboré deux chartes qualité pour l'apprentissage :

- Une **Charte qualité de l'employeur d'apprenti pour un apprentissage durable**, qui « engage les parties prenantes à assurer un niveau d'accompagnement qualitatif de l'apprenti depuis la phase préparatoire, en passant par l'accueil, le déroulement du contrat et après la fin du contrat » ;
- Une **Charte de l'Apprentissage Durable et du CFA Responsable**, à destination des CFA, afin de « garantir un apprentissage de qualité et respectueux des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ».

Source : **Nos Chartes Qualité** – in : site FNADIR, consulté le 01/09/2025 – En ligne sur le site de la [FNADIR](#)

TABLE RONDE N°3

Réguler par la qualité ? Comment distinguer les CFA les plus vertueux sans alourdir les coûts ?

Le « pilotage de l'apprentissage par la qualité », à mettre en regard de l'atteinte de l'objectif quantitatif fixé à un million d'apprentis, doit-il conduire en priorité à un renforcement et à une amélioration des dispositifs de contrôle ? Outre la nécessité de garantir des niveaux de prise en charge « au juste coût », n'y a-t-il pas d'autres voies à emprunter pour garantir la qualité de l'offre de formation par apprentissage, au plus près des besoins ?

Formation professionnelle : plan qualité et lutte contre la fraude [Plan interministériel]

Face à des pratiques dysfonctionnelles constatées au sein du système de la formation professionnelle, un plan interministériel [*] a été lancé fin juillet 2025 pour améliorer la qualité et lutter contre la fraude dans la formation.

Il s'articule autour de 4 grands axes :

1. Renforcer la qualité des formations
 - Renforcer les obligations incombant aux organismes préparant à des certifications professionnelles,
 - Déployer le mécanisme de l'habilitation à former sur les diplômes du CAP au BTS,
 - Lutter contre les actions pouvant contribuer aux phénomènes d'emprise et d'entrisme, et prédisposant à l'exercice d'activités réglementées,
 - Enrichir les missions des CFA à la prévention des accidents du travail et à la lutte contre l'illettrisme.
2. Mieux informer et protéger les jeunes et les actifs
 - Mieux protéger les étudiants et les apprentis,
 - Améliorer l'information des jeunes sur les formations et les diplômes,
 - Développer et mieux communiquer sur les dispositifs de signalement des dysfonctionnements.
3. Garantir la qualité des processus des organismes de formation
 - Intégrer de nouveaux indicateurs à Qualiopi, notamment pour les formations en apprentissage,
 - Renforcer les modalités des audits qualité de Qualiopi,
 - Elargir le champ d'application de Qualiopi.
4. Déployer une politique de tolérance zéro contre la fraude
 - Empêcher les organismes frauduleux d'exercer une activité de formation,
 - Renforcer l'efficacité des procédures de contrôles,
 - Coordonner les contrôles des différents acteurs de la formation pour gagner en efficacité et en réactivité,
 - Contrôler les pratiques commerciales du secteur.

Le calendrier de mise en place des actions est déployé jusqu'au 2ème semestre 2026.

[*] ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère chargé du Travail et de l'Emploi, ministère chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie Sociale et Solidaire

Source : **Plan qualité et lutte contre la fraude dans la formation professionnelle** - in : Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, 30/07/2025, 23p., (Dossier de presse) - En ligne sur le site du [ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Réforme du financement de l'apprentissage [Ministère du Travail]

Le ministère chargé du Travail et de l'Emploi a présenté un plan de réforme du financement de l'apprentissage dont les premières mesures sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025. Certaines mesures seront mises en place courant 2026.

Il repose sur la mise en place des mesures suivantes, réparties autour de deux piliers :

1. La priorisation des financements de l'apprentissage en fonction des besoins du marché du travail :
 - Prioriser les financements en faveur des premiers niveaux de qualification,
 - Renforcer les prérogatives des branches professionnelles pour prioriser les financements,
 - Majorer le financement des formations stratégiques pour le marché du travail.
2. L'amélioration de la soutenabilité et le modèle financier de l'apprentissage :
 - Mettre en place une participation obligatoire au financement de la formation des employeurs d'apprentis de niveaux 6 et plus,
 - Minorer les niveaux de prise en charge des formations principalement à distance qui répondent à des contraintes différentes des formations en présentiel,
 - Proratiser les niveaux de prise en charge au plus juste de la durée du contrat d'apprentissage,
 - Eviter les situations de trop-perçus,
 - Réduire les différentiels de prise en charge non justifiés des contrats d'apprentissage,
 - Rendre plus lisible le système de financement des centres de formation d'apprentis,
 - Lutter contre la fraude et les dysfonctionnements.

Source : **Réforme du financement de l'apprentissage | Dossier de presse** .- in : Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, 30/04/2025, 17p., (Dossier de presse) - En ligne sur le site du [ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Contrats d'apprentissage : prise en charge des actions de formation par apprentissage et dispensées en partie à distance [Décrets]

Deux décrets relatifs à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et à la minoration de la prise en charge des actions de formation par apprentissage dispensées en partie à distance sont parus au Journal officiel du 29 juin 2025.

- Le décret relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage « révisé les modalités de versement aux [CFA] des niveaux de prise en charge du contrat d'apprentissage en prévoyant leur versement au prorata temporis journalier, la mise en place d'une avance supplémentaire et d'un solde de 10 % versé après constatation de service fait. En outre, il introduit un calendrier de versement spécifique pour les nouveaux [CFA]. Il précise également le montant et les modalités de versement du reste à charge obligatoire pour l'employeur concernant les contrats visant des certifications professionnelles de niveau 6 ou supérieur dans le cadre national des certifications professionnelles. Enfin, il prévoit que, lorsqu'un nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec un autre employeur à la suite d'une rupture anticipée du contrat initial, le montant de la participation du nouvel employeur est réduit. »
- Le décret relatif à la minoration de la prise en charge des actions de formation par apprentissage dispensées en partie à distance « introduit une minoration du niveau de prise en charge financière des contrats d'apprentissage en cas de formation dispensée en partie à distance. »

Les deux textes sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} juillet, à l'exception de certaines dispositions du décret 2025-586 (II de l'article D. 6332-82-1 du code du travail issues du 2° de l'article 1er du texte qui entrent en vigueur à une date fixée par arrêté et au plus tard le 30 novembre 2025).

Sources :

Décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage.- in : JO - Lois et Décrets, n° 150, 29/06/2025, 2p. - En ligne sur le site de [Légifrance](#)

Décret n° 2025-586 du 27 juin 2025 relatif à la minoration de la prise en charge des actions de formation par apprentissage dispensées en partie à distance. - in : JO - Lois et Décrets, n° 150, 29/06/2025, 2p. - En ligne sur le site de [Légifrance](#)

◆ Evaluations

Evolution du baccalauréat professionnel [Mission flash Assemblée nationale]

Le 9 juillet 2025, les députés Géraldine Bannier et Jean-Claude Raux ont rendu leurs conclusions d'une mission flash, confiée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, sur les impacts des réformes successives sur le baccalauréat professionnel depuis 2009.

Ils formulent 20 recommandations « visant à corriger certaines des erreurs commises depuis 2009, à améliorer la formation dispensée aux élèves des lycées professionnels - et donc leur niveau de qualification -, à renforcer la coopération entre les autorités académiques, les collectivités territoriales et les acteurs de terrain de la formation professionnelle, et, in fine, à accroître l'attractivité de la voie professionnelle. »

Ils proposent notamment de

- « Lancer une campagne nationale de promotion de la voie professionnelle » ;
- « Améliorer la gouvernance et la concertation dans l'élaboration de la carte des formations, y compris en renforçant le travail en amont avec les autorités académiques » ;
- « Tenir davantage compte de la qualité des formations dispensées dans les différents établissements pour guider les décisions d'ouverture ou de fermeture » ;
- « Favoriser, partout où cela est pertinent, la mutualisation des plateaux techniques entre les lycées professionnels et les CFA » ;
- « Augmenter le nombre de certificats de spécialisation. À compter de la rentrée 2026, créer un groupe de travail sur la mise en place d'une politique de quotas de bacheliers professionnels au sein des certificats de spécialisation les plus en tension ».

Source : **Mission flash sur les impacts des réformes successives sur le baccalauréat professionnel.**- in : Assemblée Nationale, 09/07/2025 - En ligne sur le site de l'[Assemblée Nationale](#)

La qualité de la formation professionnelle [Rapport Igas-Igesr]

Par lettre de mission des ministres chargés du travail et de l'emploi, de l'éducation nationale, et de la formation professionnelle, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igesr) ont analysé, dans un rapport, « le système qualité de la formation professionnelle, son impact et ses limites, la complétude et les manques de chacune de ses composantes, et les possibilités de coordination entre elles. »

Celui-ci met en avant un système de vérification de la qualité « complexe, basé sur une définition multicritères de la qualité » et une multiplicité des acteurs (contrôleurs administratifs et financiers, certificateurs accrédités par le Cofrac, labellisateurs, financeurs ou acheteurs de formations). Il signale « des dispositifs de certification ou labellisation inégalement aboutis et à l'impact difficilement mesurable ». Il évoque des contrôles de la qualité « bien structurés mais souffrant de moyens limités, d'un déploiement lent et d'articulations faibles entre eux. »

Il émet une série de 24 recommandations autour de 6 grands thèmes :

- « renforcer l'efficacité de la certification Qualiopi »,
- « renforcer les contrôles du cadre légal et réglementaire »,
- « renforcer les contrôles des certificateurs, dont le contrôle de l'apprentissage »,
- « renforcer les contrôles qualité des financeurs »,
- « améliorer la mesure de l'impact des formations »,
- « mieux coordonner et piloter le système d'assurance qualité. »

Source : **La qualité de la formation professionnelle.** / Inspection Générale des Affaires Sociales, Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche, BESSON Aurélien. - Paris : Igas, 01/10/2023, 70 p. (Rapport (Igas)). - En ligne sur le site de l'[Igas](#)

Evaluation de la formation en alternance [Rapport public Cour des Comptes]

La Cour des Comptes a examiné les effets de la réforme de l'alternance lancée en 2018, au niveau national et au sein de 5 régions (Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le rapport public, accompagné de 5 cahiers régionaux, analyse « l'essor de l'apprentissage, soutenu par les aides du plan 1jeune1solution, ses conséquences financières majeures et les points de vigilance qui demeurent après trois années de mise en œuvre de la réforme. »

Le rapport souligne l'essor sans précédent des entrées en apprentissage, ayant entraîné un doublement des dépenses associées (11,3 Mds€ en 2021), sans pour autant apporter « suffisamment de réponses aux jeunes en situation de fragilité ni aux entreprises rencontrant des difficultés de recrutement », ni « prendre en compte les besoins spécifiques des territoires. »

La Cour des Comptes formule dix recommandations concernant le financement de l'apprentissage, le développement de l'entrée en apprentissage des populations cibles, l'adéquation et la qualité de l'offre de formation et le pilotage et la gestion du système. Elle invite notamment les pouvoirs publics à « élaborer une stratégie nationale pour l'alternance comportant des objectifs et des modalités de financement cohérents. »

Parallèlement à cette enquête, la Cour des comptes a contrôlé France compétences, dont la situation financière s'est dégradée dès la première année de sa création (2019). La Cour formule quatre recommandations dans son référé sur France compétences.

Source : **La formation en alternance. Une voie en plein essor, un financement à définir. Rapport public thématique** / Cour des Comptes. - Paris : Cour des comptes, 23/06/2022, 189 p.- En ligne sur le site de la [Cour des Comptes](#)

◆ Trajectoires et insertion des apprentis

Les apprentis des QPV en formation dans les métiers de l'artisanat [Enquête CMA France]

Pour renforcer l'apprentissage dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), une convention a été signée entre CMA France et l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires. Dans ce cadre, CMA France a mené en mars-avril 2023 une vaste enquête auprès de 4 400 apprentis formés dans les CFA du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), dont 330 apprentis domiciliés en QPV. Cette enquête, complétée de données de cadrage, permet de caractériser le profil de ces apprentis et leur parcours de formation, en comparaison aux autres apprentis de l'artisanat.

Source : **Convention ANCT-CMA France Développement de l'accompagnement de CMA France à destination des apprentis et des entreprises artisanales de QPV. Accès et parcours des jeunes des Quartiers Politiques de la Ville au sein du réseau des CFA de la CMA** / CMA France, ISM. - Paris : CMA France, Juin 2023, 66 p.

Accès à l'alternance des jeunes résidant dans les QPV

A partir des données de l'enquête Génération 2017 du Céreq, les auteurs analysent les disparités d'accès à l'alternance des jeunes résidant dans les quartiers populaires de la ville (QPV), en étudiant leur profil socio-démographique, leur parcours scolaire et leur niveau de diplôme. Ils abordent ensuite leur insertion dans l'emploi, plus difficile que celle des jeunes résidant en dehors des QPV. Le niveau de diplôme plus élevé, la spécialité de formation (industrielle ou tertiaire) et l'alternance sont des atouts pour accéder à l'emploi. Bibliographie.

Communication réalisée dans le cadre des XXVIII^e Journées du longitudinal, les 14-15 juin 2023 à Caen.

Sources : **Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV. Territoires et parcours : De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires ?** / PERSONNAZ Elsa et WENDKUUNI SAWADOGO Arthur Félix.- in : Céreq, 20/06/2023, 16 p.- En ligne sur le site [HAL sciences humaines et sociales](#) [Communications et Actes de colloques]

Voir aussi : **L'alternance, un plus pour les jeunes des QPV, à condition d'y accéder** / Céreq, PERSONNAZ Elsa, SAWADOGO Arthur Félix W. - in : Céreq Bref, 27/08/2024, n°455, 4 p. - En ligne sur le site du [Céreq](#)

Génération 2017 : les apprentis mieux insérés après leur formation que les scolaires [Céreq Bref]

D'après l'enquête 2020 menée auprès de la Génération 2017, 47 % des primo-sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur à la sortie de leur parcours de formation (contre 42 % des sortants de la Génération 2010) et 23 % sont sortis d'une formation préparée en alternance (18 % sous forme de contrat d'apprentissage). 12 % sont non diplômés contre 16 % des sortants de la Génération 2010.

30 % des jeunes ont un accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée (EDI). L'alternance favorise cette trajectoire, 43 % des jeunes sortis de formation en alternance ont connu un accès rapide et durable à l'EDI (contre 21 % des jeunes sortis de la voie scolaire).

Source : **Enquête 2020 auprès de la Génération 2017 - Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à...** / Céreq, COUPPIE Thomas, GAUBERT Emilie. - in : Céreq Bref, 10/05/2022, n°422, 8 p. - En ligne sur le site du [Céreq](#)

Histoire sociale des apprentis

L'ouvrage est consacré à l'histoire sociale des apprenti(e)s. « En adoptant une perspective socio-historique, [il] choisit d'appréhender l'apprentissage par ses principaux protagonistes, de reconsidérer les images auxquelles ils ont généralement été associés et d'en déconstruire certains mythes. Il poursuit une double ambition. La première est d'interroger la manière dont tout au long du XX^e et XXI^e siècle, [les apprentis] filles et garçons sont [placés, représentés et considérés] au sein de dispositifs complexes conjuguant intérêts productifs, questionnements éducatifs, considérations sociales ou morales. La seconde est d'éclairer comment les jeunes envisagent, vivent ou encore questionnent la condition d'apprenti-es tant au moment de leur orientation que durant les périodes de formation et de travail. »

Source : **Garçons & filles en apprentissage. Représentations, transformations, variations.** / KERGOAT Prisca, MAILLARD Dominique (dir.). - Toulouse : Octarès Editions, 2022, 212 p. (Le travail en débats (Octarès Editions)). [Ouvrages de recherche]

Analyse des processus de sélection à l'entrée de l'apprentissage

L'auteur analyse les processus de sélection à l'entrée de l'apprentissage auprès de lycéens et d'apprentis. 5 sas de sélection ont été identifiés :

- l'orientation scolaire et professionnelle
- la (mé)connaissance de la voie professionnelle
- les aspirations des jeunes et l'attrait pour l'apprentissage
- les pratiques de recherche des candidats à l'apprentissage
- les pratiques de hiérarchisation des employeurs.

Bibliographie.

Source : **Les coulisses de la formation professionnelle - Processus de sélection à l'entrée de l'apprentissage** / KERGOAT Prisca.- in : Céreq, 2021, 11 p.- En ligne sur le site du [Céreq](#) [Articles scientifiques]

◆ Prises de position

Pour un élargissement des missions des Crefop à la carte des formations en apprentissage [Régions de France]

Valérie Debord, vice-présidente déléguée à l'emploi et à la formation de la Région Grand-Est et présidente déléguée de la commission formation-emploi au sein de Régions de France, rappelle l'impatience des Régions à voir élargie la carte des formations en apprentissage aux missions des Crefop (Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles). Cet élargissement est soumis à la publication d'un décret, toujours en attente. Il redonnerait aux Régions un rôle clé dans l'apprentissage, en leur permettant de veiller notamment à une meilleure répartition géographique des CFA.

Cette position a été réaffirmée lors de la conférence de Régions de France, organisée le 28 août 2025 pour évoquer les problématiques d'éducation et de formation à la veille de la rentrée scolaire.

Sources :

« **La perte de la compétence des Régions sur l'apprentissage, une blessure toujours ouverte** » (Valérie Debord, Régions de France) / GRASSET-MOREL Valérie – in : Quotidien de la formation (Le), 25/07/2025

Rentrée scolaire 2025 - Faire réussir chaque élève : l'ambition intacte des Régions malgré les contraintes – Dossier de presse – in : site Régions de France, 28/08/2025, 42 p. – En ligne sur le site de [Régions de France](#)

Détermination des NPEC [CMA France, Assises de l'apprentissage 2023]

A l'occasion des Assises de l'apprentissage 2023, CMA France a adressé une série de propositions à la ministre Carole Grandjean, en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, concernant la détermination des niveaux de prise en charge des coûts-contrat.

Source : **Quelles nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge des coûts-contrat ?** / CMA France – in : site Artisanat.fr, 07/11/2023, 2 p. En ligne sur le site [Artisanat.fr](#)

Déploiement de Qualiopi : positions des OF [Note d'analyse France compétences]

Au démarrage du déploiement de Qualiopi, France compétences a piloté une enquête par entretiens auprès d'organismes de formation et de CFA, pour « comprendre les positions et logiques d'action des prestataires à l'égard de Qualiopi et de son déploiement ». Il en ressort notamment que les OF pouvaient adopter 3 types de posture face à la logique d'amélioration continue amorcée par Qualiopi : considérer la certification comme un levier de conduite du changement et d'amélioration de la qualité de leur activité, « appréhendent l'obtention de la certification dans une logique court-termiste de mise en conformité passive, comme une opération ponctuelle et une finalité en soi », ou une position intermédiaire. La note invite donc à « promouvoir davantage la certification sous l'angle de l'opportunité qu'elle représente pour les OF de mesurer les résultats de leur activité, d'impulser une dynamique d'amélioration globale de leurs pratiques et de l'inscrire dans la durée. »

Source : **Quelques clés de compréhension pour décrypter les positions et logiques d'action des prestataires de formation face à la certification qualité** – Note d'analyse France compétences, avril 2021 – En ligne sur le site de [France compétences](#)

INDEX AUTEURS

- ABONNEAU David, 20
Acteurs de la compétence, 11
ANTOINE Robin, 8
Assemblée Nationale, 23
BERTHET Martine, 13
BESSON Aurélien, 24
BLATRIX CONTAT Florence, 13
BVA, 8, 9
CAMPOY Eric, 20
CANEVET Michel, 13
CART Benoit, 12
Céreq, 12, 18, 25, 26
CMA France, 2, 3, 24, 26, 28
COQUET Bruno, 14
COUPPIE Thomas, 25
Cour des Comptes, 24
COURTINAT-CAMPS Amélie, 20
CROITY-BELZ Sandrine, 20
Dares, 7, 8
DAVID Pauline, 14
DENNERY Marc, 16
DEPP, 8, 9
DGESCO, 11
DGESIP, 20
FERNAGU Solveig, 19
FFFOD, 17
FILLIETTAZ Laurent, 17
FNADIR, 20
Fondation The Adecco Group, 8, 9
FOUCHARD Frédéric, 20
France compétences, 12, 16, 24, 26
GAUBERT Emilie, 25
GRASSET-MOREL Valérie, 26
HENON Jacques-Olivier, 17
Inspection Générale de l'Education,
du Sport et de la Recherche, 24
Inspection Générale des Affaires
sociales, 13, 24
Inspection Générale des Finances, 13
Institut Montaigne, 14
ISM, 9, 10, 24
KERGOAT Prisca, 25, 26
LECEFEL Pierre, 19
LEMBRE Stéphane, 4, 5, 6
LEONARD Erika, 18
LEPETIT Marie-Christine, 13
LUTTRINGER Jean-Marie, 17
MAAF, 9, 10
MAILLARD Dominique, 25
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche, 7
Ministère du Travail, de la Santé, des
Solidarités et des Familles, 21, 22
MOREAU Gilles, 6, 19
ORAND Michael, 9
PERRIN Cédric, 6
PERSONNAZ Elsa, 25
PEYCELON Marine, 19
PIERREL Arnaud, 15
Quintet Conseil, 8, 9, 11
Régions de France, 26
ROZIERES Jean-Baptiste, 13
Sénat, 13
TOUTIN-TRELCAT Marie-Hélène, 12
VEILLARD Laurent, 16, 17
Walt, 8, 9, 11
WENDKUUNI SAWADOGO Arthur
Félix, 25
WILLEMS Jean-Pierre, 4

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Etudes-Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme [Veille Artisanat](#) permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 22 dossiers sectoriels et thématiques.

UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels – sur le plan national ou pour une région.

RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire [InfoArtisanat](#) référence plus de 6 000 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance.

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Le service Etudes-Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Etudes-Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...).

Contact : veille@cma-france.fr

Suivez-nous sur : veille.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**